

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DDEEES 207** Présentation aux Conseillers de Paris du compte-rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2012 de la mission Vital'Quartier 1 confiée à la SEMAEST.

**Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1524-3 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 300 – 4 et 5;

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les SEM et notamment son article 5 ;

Vu le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) établi pour l'exercice 2012, comportant :  
l'Etat Prévisionnel des Produits et des Charges (l'EPPC) et le plan de trésorerie, la liste des locaux maîtrisés par la SEMAEST ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 28 octobre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le compte-rendu annuel pour l'exercice 2012 présenté par la SEMAEST ;

Vu le projet de délibération 2013 DDEEES 207 en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui soumet pour approbation le compte-rendu annuel à la collectivité de la Mission Vital'Quartier 1 pour l'exercice 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Le Conseil de Paris approuve le compte-rendu annuel à la collectivité établi pour l'exercice 2012 de la mission Vital'Quartier 1 conclue entre la Ville de Paris et la SEMAEST, joint à la présente délibération ainsi que ses annexes également jointes : l'état prévisionnel des produits et des charges et le plan de trésorerie, les listes des locaux maîtrisés par la SEMAEST au 31 décembre 2012.